

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du lundi 4 décembre 2023

Le Conseil Municipal ordinaire de la commune de Breil-sur-Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le lundi 4 décembre 2023 à 20H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN, Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents: M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1ère Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2ème Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3ème Adjointe, Mme Isabelle SAUVE 5ème Adjointe, M. Paul REY, Mme Julia BONNET, M. Jérôme BOUERI, Mme Marie-Noëlle GISBERT, M. André IPERT, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents: M. Thierry GUIDO 4ème Adjoint (arrivé à 20h48), M. Herbert WOLFERS, Mme Karine BOETTI, M. Francis FRECOURT, M. Renaud LEFEBVRE, M. Jean-Louis TAYLOR, Mme Colette BENOUAHAB.

Ont donné pouvoir: M. Thierry GUIDO à M. Daniel GIORDAN, M. Herbert WOLFERS à Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mme Karine BOETTI à Mme Isabelle SAUVE, M. Francis FRECOURT à Mme Audrey ROSSI, M. Renaud LEFEBVRE à M. Paul REY, M. Jean-Louis TAYLOR à M. Sébastien OLHARAN, Mme Colette BENOUAHAB à M. André IPERT.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAUVE Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 20H00.

Appel des présents par Monsieur le Maire. Le quorum étant atteint.

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Alain VITETTA, agent communal de la mairie depuis 33 ans, décédé la semaine dernière à l'âge de 54 ans, et demande aux Élus d'avoir une pensée pour ses proches.

Il porte ensuite à la connaissance des membres du Conseil municipal la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

	61	23/10/2023	Bail professionnel à l'Association « Passerelle »
	-		Est accepté le bail professionnel avec l'association « Passerelle » pour la location d'un appartement situé 53 avenue Georges Clémenceau, du 01/11/2023 au 30/04/2024 (renouvelable 6 mois) afin d'y exercer les activités suivantes :
			 Massage à domicile ou de bien-être hors parcours de soins, Activité sportive avec coach Arts énergétiques et arts martiaux Naturopathie Marketing et communication Herbologie La location est consentie moyennant un loyer de 600 € mensuel, révisable à chaque date d'anniversaire du bail.
	62	24/10/2023	Convention relative à la fourniture de titres de transports aériens et ferroviaires
5	Dani VE së SHER	51 1 ^{es} Adjointe, M. Ame Isabeile SAU' ie Marie-Noëlle GI	Est acceptée la convention relative à la fourniture de titres de transports aériens et ferroviaires avec S.N. Agence afin d'obtenir des titres de transports au meilleur prix pour les déplacements du Maire, des Élus ou des Agents. La convention prend effet à la date de la signature pour une durée d'un an.
	63	16/11/2023	Avenant à la décision n° 53/2023 – Modification de la régie d'avance de la Commune
	OJY	M. Jean-Louis Tx	Est accepté l'avenant à la décision n° 53/2023 relative à la modification de la régie d'avance de la Commune afin de prévoir l'ouverture d'un compte dépôt de fonds auprès du Trésor Public.
	64	17/11/2023	Convention de mise à disposition d'un local situé au Pôle Jeunesse
2	uod-r	buil REY, M. Jea André IPERT.	Est acceptée la convention de mise à disposition avec la Mission Locale Est o6 pour un local situé au Pôle Jeunesse. La convention est consentie à titre gracieux et pour une durée de 6 mois à compter de la date de la signature.
	65	17/11/2023	Démarrage des travaux de désamiantage pour la buvette du lac Est accepté le devis pour les travaux de désamiantage de la buvette du lac avec la SARL Maçonnerie Générale Pastorelli pour un montant de 69 840 €.
9	66	17/11/2023	Démarrage des travaux de restauration de la toiture et des piliers de la buvette du lac
21		pal la liste dos de	Est accepté le devis pour les travaux de restauration de la toiture et des piliers de la buvette du lac avec la SARL Maçonnerie Générale Pastorelli pour un montant de 48 950 €.

67	20/11/2023	Mission complémentaire dans le cadre de la restauration de la chapelle Notre-Dame des Grâces suite aux investigations géotechniques	
	e San	Est acceptée le contrat de maîtrise d'œuvre avec Madelénat Architecture concernant une mission complémentaire dans le cadre de la restauration de la chapelle Notre-Dame des Grâces, suite aux investigations géotechniques.	
	T extremities	Les prestations prévues au contrat sont : - Diagnostic - Avant-projet	
	in and some	 Projet Assistance à la passation des contrats de travaux Visa des plans 	
	61	 Direction des travaux Assistance aux opérations de réception et dossier des ouvrages exécutés 	
	18 so hietja	Ce contrat prend effet à la date de la signature pour toute la durée de la mission complémentaire.	
68	20/11/2023	Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces	
	provens, de	Est accepté l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec Madelénat Architecture pour la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces. L'avenant prend effet à la date de la signature. Le montant prévisionnel des	
	Sic ollogorife	travaux est de 29 554 € HT.	

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 19 octobre 2023.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 19 octobre.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page	
1	Election des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du CCAS	5	
2	Versement d'indemnités de fonctions aux Conseillers Municipaux		
3	Modification de la composition des commissions municipales		
4	Modification des représentants de la Commune au sein des commissions thématiques de la CARF et des organismes extérieurs		
5	Décision Modificative n° 9 au Budget Principal		

6	Intégration dans le domaine communal de biens vacants et sans maître	9
7	Procédure de rachat par les fonds Barnier de biens sinistrés ou exposés	9
8	Demande de subvention au Département pour la réhabilitation des sentiers VTT – phase 3	9
9	Demande de subvention au Département pour les manifestations culturelles 2024	10
10	Demande de subvention au Département pour l'achat de deux tablettes pour la bibliothèque	10
11	Demande de subventions pour le réaménagement du quartier Isola	10
12	Demande de subvention au Département pour la reconstruction du pont de Veil	11
13	Demande de subvention au Département pour la réhabilitation lourde du 86/88/90 rue de Turin	05 11
14	Abrogation de la délibération n° 117/2023 relative à la tranche 4 des travaux de restauration de l'église Notre-Dame du Mont	11
15	Abrogation de la délibération n° 118/2023 relative à la demande de subventions pour la 2 ^{ème} tranche des travaux de restauration de la chapelle Sainte Catherine et approbation du nouveau plan de financement	12
16	Abrogation de la délibération n° 92/2022 relative à la demande de subventions pour la restauration de la chapelle de la visitation à Piène-Haute et approbation du nouveau plan de financement	12
17	Abrogation de la délibération n° 93/2021 relative à la demande de subventions pour la réhabilitation de la buvette du lac et approbation du nouveau plan de financement	12
18	Abrogation de la délibération n° 02/2023 relative à la demande de subventions pour l'opération de démolition de l'ancien bâtiment et la reconstruction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques, et approbation du nouveau plan de financement	13
19	Modification de la délibération n°19/2023 relative à la demande de subvention pour l'acquisition d'un local situé sur le boulevard Rouvier	13
20	Modification de la délibération n° 53/2023 relative à la demande de subvention au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2023	1[d(1]
21	Modification du plan de financement pour les travaux de restauration de la chapelle Notre-Dame des Grâces	14
22	Modification du plan de financement pour la réhabilitation du bâtiment de la brigade de la voie – Tiers-lieu	14
23	Rapport annuel d'activité 2022 de la CARF	14
24	Rapport annuel de la CARF sur le prix et la qualité du service public d'eau potable	14
25	Rapport annuel de la CARF sur le prix et la qualité du service public d'assainissement	15

26	Suppression de postes au tableau des effectifs	15
27	Création de postes au tableau des effectifs	15
28	Attribution d'une aide suite aux inondations pour la commune d'Hames- Boucres	16
29	Informations diverses	16
30	Questions diverses	16

Élection des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres du C.C.A.S. par un vote à main levée, suite à la démission de **Monsieur Thierry GUIDO**, 4^{ème} Adjoint au Maire, au Conseil d'Administration. La liste des candidats est la suivante :

- ➤ Marie-Lou ALLAVENA
- ➤ Renaud LEVEBVRE
- ➢ Marie-Noëlle GISBERT
- Audrey ROSSI
- > Isabelle SAUVE
- ➤ Danielle GASTALDI

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal approuve la nouvelle liste des représentants de la Commune au Conseil d'Administration du CCAS.

Marie-Lou ALLAVENA, 3^{ème} Adjointe au Maire, remercie Madame Isabelle SAUVE, 5^{ème} Adjointe au Maire, pour l'aide qu'elle lui a apportée tout au long de cette année dans leurs délégations communes.

2. Versement d'indemnités de fonctions aux Conseillers Municipaux

Après avoir informé l'Assemblée sur l'installation de Madame Noëlle GISBERT en tant de Conseillère Municipale à compter du 19 octobre 2023, l'élection de Madame Isabelle SAUVE en tant qu'Adjointe au Maire à compter du 19 octobre 2023, et les délégations octroyées à Madame Danielle GASTALDI et Monsieur Michel BRAUN à compter du 16 novembre 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal:

- D'approuver la mise à jour du tableau des indemnités de fonction aux conseillers municipaux,
- D'acter le versement de l'indemnité de fonction de Madame Isabelle SAUVE et Madame Marie-Noëlle GISBERT à compter du 19 octobre 2023.
- ▶ D'acter le versement de l'indemnité de fonction à Madame Danielle GASTALDI et Monsieur Michel BRAUN à compter du 16 novembre 2023.

3. Modification de la composition des commissions municipales

Monsieur le Maire propose de modifier la composition des commissions municipales, comme suit :

Commission d'appels d'offre et d'adjudications

Titulaires:

Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, André IPERT.

Suppléants:

Thierry GUIDO, Francis FRECOURT, Michel BRAUN.

Commission de DSP

Titulaires:

Audrey ROSSI, Thierry GUIDO, André IPERT.

Suppléants:

Daniel GIORDAN, Karine BOETTI, Michel BRAUN.

> Commission « reprise des concessions »

Audrey ROSSI, Francis FRECOURT, Daniel GIORDAN, Michel BRAUN.

Commission « solidarité, petite-enfance »

Marie-Lou ALLAVENA, Colette BENOUAHAB, Marie-Noëlle GISBERT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Danielle GASTALDI.

> Commission « urbanisme »

Audrey ROSSI, Francis FRECOURT, Daniel GIORDAN, Renaud LEFEBVRE, André IPERT, Danielle GASTALDI.

Commission « vie locale »

Thierry GUIDO, Karine BOETTI, Julia BONNET, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Jean-Louis TAYLOR, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

Commission « agriculture »

Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Paul REY, Thierry GUIDO, Danielle GASTALDI, Michel BRAUN.

Approuvé à l'unanimité

4. Modification des représentants de la Commune au sein des commissions thématiques de la CARF et des organismes extérieurs

Monsieur le Maire propose ce jour de modifier la liste des représentants de la Commune au sein des commissions thématiques de la CARF et des organismes extérieurs comme suit :

> Commissions thématiques de la CARF

Commission	Représentants de la Commune de Breil-sur-Roya
Agriculture	Julia BONNET, Conseillère municipale Jérôme BOUERI, Conseiller municipal
Politique de la ville	Renaud LEFEBVRE, Conseiller municipal Marie-Lou ALLAVENA, Adjointe au Maire
Aménagement de l'espace/SCOT	Audrey ROSSI, 1 ^{ère} Adjointe au Maire Francis FRECOURT, Conseiller municipal
Développement économique	Thierry GUIDO, Adjoint au Maire Renaud LEFEBVRE, Conseiller municipal
Habitat	Audrey ROSSI, 1 ^{ère} Adjointe au Maire Marie-Lou ALLAVENA, Adjointe au Maire
Coopération transfrontalière et espaces valléens	Thierry GUIDO, Adjoint au Maire Karine BOETTI Conseillère municipale
GEMAPI	Daniel GIORDAN, Adjoint au Maire Paul REY, Conseiller municipal
Transports et accessibilité	Jean-Louis TAYLOR, Conseiller Municipal Michel BRAUN, Conseiller municipal
Parc de stationnement et fourrière automobile	Daniel GIORDAN, Adjoint au Maire Paul REY, Conseiller municipal
Patrimoine, Culture, sports	Thierry GUIDO, Adjoint au Maire Isabelle SAUVE, 5 ^{ème} Adjointe au Maire
Eau et assainissement	Francis FRECOURT, Conseiller municipal Herbert WOLFERS, Conseiller municipal
Élimination et valorisation des déchets	Daniel GIORDAN, Adjoint au Maire Francis FRECOURT, Conseiller municipal
Finances, administration générale et personnel	Audrey ROSSI, 1 ^{ère} Adjointe au Maire Karine BOETTI, Conseillère Municipale
Développement durable, environnement et cadre de vie	Jérôme BOUERI, Conseiller municipal Julia BONNET Conseillère municipale
Numérique et SIG	Paul REY, Conseiller Municipal Renaud LEFEBVRE, Conseiller Municipal
Reconstruction de la Roya	Audrey ROSSI, 1 ^{ère} Adjointe au Maire Daniel GIORDAN, Adjoint au Maire

Approuvé à l'unanimité

Organismes extérieurs

	Marie-Lou ALLAVENA
	Renaud LEVEBVRE
CCAS (C warming and	Marie-Noëlle GISBERT
CCAS (6 représentants)	Audrey ROSSI
	Isabelle SAUVE
	Danielle GASTALDI

	Titulaires:
	Sébastien OLHARAN
SIVOM (2 titulaires, 2 suppléants)	Audrey ROSSI
Représentants de la Carimuné de Beril sur Boya	Suppléant:
	Daniel GIORDAN
Jecong Go day, conseller municipal	Titulaire:
Renaud LLTEBVRE, Conseiller municipal	Isabelle SAUVE
Collège (1 titulaire, 1 suppléant)	Suppléant:
	Karine BOETTI
201 p. 31 marti pomuestico participante e e e e e e e e e e e e e e e e e e	Titulaires:
	Sébastien OLHARAN
	Isabelle SAUVE
Écoles (2 titulaires, 2 suppléants)	Suppléants :
	Thierry GUIDO
Karine BOETTI Consciliere municipale	Karine BOETTI
112-14-14-14-14-14-14-14-14-14-14-14-14-14-	Sébastien OLHARAN
Hôpital (2 délégués)	Marie-Lou ALLAVENA
Jean-Louis TAYLOR, Conseller Municipal	Titulaire:
facts de mandana (4 titulaine 4 annuléant)	Isabelle SAUVE
École de musique (1 titulaire, 1 suppléant)	Suppléant:
	Karine BOETTI
Theory GUIDO, Adjoint on Moline	Titulaire:
SDEG (1 titulaire, 1 suppléant)	Daniel GIORDAN
· Indianali Company of Company	Suppléant:
	Paul REY
Fancis FACCOURT, Conseiller manicipal	Titulaire:
SICTIAM (1 titulaire, 1 suppléant)	Paul REY
Sicham (Tutulane, Tsuppleant)	Suppléant:
	Daniel GIORDAN
Julia AONNET Consellière municipale	Titulaire:
Office de tourisme communautaire	Sébastien OLHARAN
(1 titulaire, 1 suppléant)	Suppléant:
Audiev HDSSLatte Adjointe au Maire	Thierry GUIDO
Mission Locale (2 représentants)	Thierry GUIDO
	Renaud LEFEBVRE
CNAS (1 représentant)	Marie-Lou ALLAVENA
Parc National du Mercantour (1 représentant)	Sébastien OLHARAN
Association des communes Forestières (1 représentant)	Sébastien OLHARAN

Approuvé à l'unanimité

5. Décision modificative n° 9 au Budget Principal

Madame Audrey ROSSI informe de la nécessité de prendre une décision modificative au budget Principal afin d'approvisionner le compte D-661111 relatif aux intérêts des emprunts.

Après avoir livré le détail des inscriptions budgétaires, Madame Audrey ROSSI propose aux Conseillers Municipaux d'approuver la décisions modificative n° 9 au Budget Principal.

Monsieur André IPERT demande quel est le taux actuel de l'emprunt.

Madame Stella COSTA, Directrice Générale des Services, répond que le taux est actuellement de 4,05%.

Approuvé à l'unanimité.

6. Intégration dans le domaine communal de biens vacants et sans maître

Monsieur le Maire rappelle qu'il est proposé d'intégrer dans le domaine communal uniquement les biens sans maître présentant une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Monsieur le Maire propose donc d'acquérir de plein droit les 2 biens sans maître suivants :

Nom du propriétaire	Lieu-dit	N° de parcelle	Vote du Conseil Municipal
Honoré REY et Antoine SENECA	La Pinea	K50	À l'unanimité
Pierre BONINO	Village	E546	À l'unanimité

7. Procédure de rachat par les fonds Barnier de biens sinistrés ou exposés

Monsieur le Maire informe que la Commune souhaite engager les démarches d'acquisition et de financement dans le cadre du fonds Barnier pour les biens sinistrés ou exposés suivants :

Parcelle N 1055 -

BOUMEDIENE Michael

Lots 22 et 27

LACCHIN Roberto

Lot 18

MESSINA Marzia

LACCHIN Matteo

GONTA Alexandru

Lots 21 et 30

Approuvé à l'unanimité.

8. Demande de subvention au Département pour la réhabilitation des sentiers VTT – phase 3

Monsieur le Maire rappelle que deux demandes de subventions avaient été actées lors de précédents Conseils Municipaux pour la phase 1 et la phase 2 des travaux de création et de réhabilitation de sentiers de VTT.

Monsieur le Maire propose ce jour de demander l'aide du Département pour la 3^{ème} phase des travaux.

Le montant de cette opération est de 15 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de

80% du montant total HT afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

9. Demande de subvention au Département pour les manifestations culturelles 2024

Monsieur le Maire explique que pour financer l'organisation des manifestations culturelles 2024, il est pertinent de solliciter le Département. Il précise qu'à partir de 2024, le festival change de nom. Pour éviter la confusion avec le festival de Tende, le festival « des voix et des merveilles » s'appellera désormais « les Reflets du lac ».

Le montant de la subvention demandée est de 15 000 € sur un montant total de 55 000 €.

Monsieur André IPERT souhaite savoir si l'installation d'un chapiteau définitif est prévue.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative mais pas pour la saison estivale à venir. En revanche, la buvette et les sanitaires seront opérationnels pour l'été 2024.

Approuvé à l'unanimité

10. Demande de subvention au Département pour l'achat de deux tablettes pour la bibliothèque

Monsieur le Maire informe que la bibliothèque municipale souhaite bénéficier de deux tablettes numériques et propose au Conseil Municipal de solliciter le Département, dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique 2022-2025.

Le montant de cette acquisition est de 1 335 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département, à hauteur de 50 % du montant total HT, pour financer cet achat.

Approuvé à l'unanimité

11. Demande de subventions pour le réaménagement du quartier Isola

Monsieur le Maire présente le projet de réaménagement du quartier de l'Isola. Le montant des travaux est de 1 300 106 € HT. Il présente le plan de financement et souhaite solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 90% de l'enveloppe globale attribuée dans le cadre de la Dotation de Solidarité Nationale, et l'aide du Département à hauteur de 10% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Monsieur André IPERT regrette que ce projet n'ait pas fait l'objet d'un débat en commission d'urbanisme. Il demande si la Commune a pour projet de créer du stationnement sur les parcelles qu'elle souhaite acquérir et si la piste cyclable bénéficiera de protection côté rivière.

Monsieur le Maire explique que la moitié des parcelles servira à créer des places de parking et qu'il n'y a pas de garde-corps prévu côté rivière car la piste cyclable ne sera pas accolée à l'enrochement.

20h48: Monsieur Thierry GUIDO, 4ème Adjoint au Maire, rejoint la séance du Conseil Municipal.

12. Demande de subvention au Département pour la reconstruction du pont de Veil

Monsieur le Maire explique que la Commune a sollicité l'État à hauteur de 90% de l'enveloppe globale prévue dans le cadre de la Dotation de Solidarité Nationale (2 700 000 €), pour la reconstruction du pont de Veil. Le montant de l'opération est de 4 002 200 € HT, mais Monsieur le Maire précise qu'il a demandé au SMIAGE d'étudier d'autres solutions possibles notamment pour la pose d'un pont préfabriqué, afin de réduire le coût de cette opération.

Afin d'être subventionné à 100%, **Monsieur le Maire** souhaite également solliciter le Département à hauteur de 10% du montant total HT.

Monsieur André IPERT demande si la Commune envisage le même type de pont que ceux de Ambo et du Caïros et demande la limitation de tonnage prévue.

Monsieur le Maire informe que le pont de Veil sera un pont à voie unique, sans pilier dans la rivière, et que la limitation maximale de tonnage sera de 20 tonnes.

Approuvé à l'unanimité

13. Demande de subvention au Département pour la réhabilitation lourde du 86/88/90 rue de Turin

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de l'immeuble situé au 86/88/90 rue de Turin, comprenant la création de 4 logements et 1 résidence d'artiste. Ce projet, de grande ampleur, est onéreux et complexe. Le montant des travaux, estimé par le Directeur des Services Techniques de la Commune, est de 1 623 101 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de l'État au titre de la Mission Interministérielle à la Reconstruction des Vallées (MIRV), à hauteur de 50% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 30% du montant total HT, afin de financer cette opération. Monsieur le Maire précise que la part communale restante sera amortie en quelques années par les loyers.

Monsieur André IPERT a un doute quant à l'évaluation du montant pour l'évacuation des gravats. Il pense que le budget prévu, d'un montant de 580 000 €, a été sous-estimé et qu'il serait souhaitable que cela soit revu par un architecte.

Approuvé à l'unanimité

14. Abrogation de la délibération n° 117/2023 relative à la tranche 4 des travaux de restauration de l'église Notre-Dame du Mont

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 117/2023 du 14 juin 2023. La demande de subvention sera votée ultérieurement lorsque l'architecte aura fixé les tarifs.

15. Abrogation de la délibération n° 118/2023 relative à la demande de subventions pour la 2ème tranche des travaux de restauration de la chapelle Sainte Catherine et approbation du nouveau plan de financement

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'abroger la délibération n°118/2023 car le montant prévu pour la 2^{ème} tranche des travaux de restauration de la chapelle Sainte Catherine a été revu à la hausse.

Le montant des travaux est actuellement de 457 046,35 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de la DRAC à hauteur de 40% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 60% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

16. Abrogation de la délibération n° 92/2022 relative à la demande de subventions pour la restauration de la chapelle de la visitation à Piène-Haute et approbation du nouveau plan de financement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 92/2022 du 26 septembre 2022 afin de modifier le plan de financement.

Le montant total de la tranche 4 des travaux de restauration est de 155 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, et l'aide de la DRAC à hauteur de 20% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

17. Abrogation de la délibération n° 93/2021 relative à la demande de subventions pour la réhabilitation de la buvette du lac et approbation du nouveau plan de financement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 93/2021 du 7 septembre 2021 afin de procéder à la rectification du montant relatif aux travaux de réhabilitation de la buvette du lac et des sanitaires, qui a été revu à la hausse suite au diagnostic amiante.

Le montant total de l'opération est de 321 332 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Monsieur André IPERT demande si cette opération n'aurait pas été moins onéreuse en procédant à une démolition et une reconstruction.

Monsieur le Maire explique que la démolition aurait été possible mais pas la reconstruction à cause du risque d'inondation.

18. Abrogation de la délibération n° 02/2023 relative à la demande de subventions pour l'opération de démolition de l'ancien bâtiment et la reconstruction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques, et approbation du nouveau plan de financement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 02/2023 du 11 janvier 2023 afin de modifier le plan de financement. Une première estimation des travaux, d'un montant de 1670 000 € HT, avait été réalisée par le Directeur des services techniques. Depuis, le projet a été affiné par l'architecte, pour un montant total de 2 107 872 € HT. Il informe aussi que l'étude d'avant-projet définitif a été validé.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de l'État, au titre de la Dotation d'Équipements des Territoire Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL), à hauteur de 30% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 70% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Monsieur André IPERT demande à ce que lui soit communiqué l'étude d'avant-projet définitif.

Approuvé à l'unanimité

19. Modification de la délibération n°19/2023 relative à la demande de subvention pour l'acquisition d'un local situé sur le boulevard Rouvier

Monsieur le Maire explique que le Département souhaite plus de précisions sur les délibérations relatives aux acquisitions et propose de modifier la délibération n° 19/2023 en ajoutant le motif de cette acquisition et la non-aliénation pendant 10 ans. Le plan de financement reste inchangé.

Approuvé à l'unanimité

20. Modification de la délibération n° 53/2023 relative à la demande de subvention au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2023

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite remplacer les travaux de la route Saint-Pierre, non réalisable en 2023, par des travaux de réfection de la route de la Mounta, et propose de modifier le programme des travaux de voirie pour l'année 2023, comme suit :

RUE DE TURIN	
Démolition de ruine Phase 2	10 405,83 € HT
ROUTE DE LA MOUNTA	ne's regge at legism
Réfection enrobé	58 262 , 09 € HT
PROMENADE GOULDEN	nang tanisimotif kelanca
Recréation de bordures	5 772 , 40 € HT
CLASSEMENT DES VOIES	th broken monaids he
Réalisation d'un tableau de classement des voies	7 800 , 00 € HT
VOIE DE LA 1 ERE DFL	ula existencia de la composição de la co
Reprise de chaussée	4 982 , 00 € HT

ROUTE DE NOTRE DAME DU MONT		
Réfection du réseau pluvial	6 252 , 21 € HT	
Réfection d'enrobés (à hauteur de 10% du montant total HT) Opération comprise dans la DSN	54 982,40 € HT Soit 5 498,24 € de subvention sollicitée	
TOTAL HT	148 456,93 €	

Approuvé à l'unanimité

21. Modification du plan de financement pour les travaux de restauration de la chapelle Notre-Dame des Grâces

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de modifier le plan de financement, car le montant des travaux a augmenté suite à l'étude géotechnique et au diagnostic réalisés au mois d'octobre 2023 par la Société Madelénat Architecture.

Le montant actuel de cette opération est de 388 000 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT et l'aide de la DRAC à hauteur de 20% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

22. Modification du plan de financement pour la réhabilitation du bâtiment de la brigade de la voie – Tiers-lieu

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement afin de demander une subvention à hauteur de 100% du montant total de 2 207 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de l'État, au titre de la MIRV, à hauteur de 50% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

23. Rapport annuel d'activité 2022 de la CARF

Monsieur le Maire explique que la Commune est tenue de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport d'activité annuel 2022 de la CARF, et demande aux Élus de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité annuel 2022 de la CARF.

24. Rapport annuel de la CARF sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur le Maire explique que la Commune est tenue de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel de la CARF concernant le prix et la qualité du service public d'eau potable, et demande aux Élus de prendre acte de ce rapport.

Monsieur André IPERT remarque, page 14, que la consommation de l'eau à Breil-sur-Roya en 2022 est moindre par rapport à 2021. Il remarque aussi que le prix du m² d'eau a augmenté dans toutes les communes sauf pour Sospel et Fontan.

Monsieur le Maire explique que la CARF a souhaité une harmonisation des tarifs de l'eau pour toutes les communes de la CARF. Sospel est la commune de la CARF où l'eau était la plus chère.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2022 de la CARF sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

25. Rapport annuel de la CARF sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Comme pour les deux points précédents, **Monsieur le Maire** explique que la Commune est tenue de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel de la CARF concernant le prix et la qualité du service public d'assainissement, et demande aux Élus de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2022 de la CARF sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

26. Suppression de postes au tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à un toilettage quotidien dans le tableau de effectifs et propose :

- > 11 suppressions de postes suite à avancement de grade ou concours :
 - 2 postes d'adjoints administratifs principal 2^{ème} classe
 - 6 postes d'adjoints techniques principal 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint d'animation
 - 1 poste d'adjoint au patrimoine principal 2^{ème} classe
- > 2 suppressions de poste sans suite (départ en retraite) :
 - 1 poste de Technicien principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'ATSEM principal 1ère classe
- ➤ 4 suppressions de poste sans suite :
 - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
 - 1 poste d'infirmier en soins généraux
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe
 - 1 chef de service de police municipal principal 2^{ème} classe

Approuvé à l'unanimité

27. Création de postes au tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de 2 postes pour accroissement saisonnier

d'activité et 2 postes pour accroissement temporaire d'activité, comme suit :

- > 2 postes d'agent social à temps complet,
- > 1 poste d'agent d'animation périscolaire à temps non complet,
- > 1 poste de secrétaire à temps non complet.

Monsieur André IPERT souhaite connaitre l'effectif actuel des agents communaux.

Monsieur le Maire répond qu'il y a actuellement 54 agents communaux.

Approuvé à l'unanimité

28. Attribution d'une aide suite aux inondations pour la commune d'Hames-Boucres

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a bénéficié de nombreuses aides après les intempéries d'octobre 2020 et pense qu'il est normal d'aider en retour. Il rappelle les récentes inondations qui ont eu lieu dans le Pas-de-Calais et souhaite aider une petite commune quasi -identique à la nôtre. Son choix s'est porté sur la commune d'Hames-Boucres dont le centre-ville a été inondé trois fois en une semaine.

Monsieur André IPERT raconte qu'après la 1ère guerre mondiale, une commune du Pas-de-Calais avait fait un don financier à la commune de Breil-sur-Roya pour l'aider dans sa reconstruction et pense qu'il serait bien de retrouver le nom de cette commune et de rendre la pareille à l'occasion.

Monsieur le Maire va se renseigner sur le nom de cette commune.

Approuvé à l'unanimité

29. Informations diverses

Monsieur le Maire informe que la Commune de Breil-sur-Roya a remporté le Grand Prix des Maires de France dans la catégorie « Aménagement du territoire », ce qui récompense toutes les personnes qui ont œuvrées et qui œuvrent encore pour la reconstruction de notre village. Concernant la Maison GUIDI, il informe que la Commune a obtenu le permis de démolition et que les deux dernières ventes seront signées courant janvier / février 2024. Enfin, Il rappelle que le marché de noël a lieu samedi 9 décembre 2023.

Monsieur Thierry GUIDO, 4^{ème} Adjoint au Maire, salue l'initiative écologique d'un entrepreneur, suivie par la mission locale, pour la fabrication de bouillotes à base de noyaux d'olives, qui aura lieu le 6 décembre prochain.

30. Questions diverses

Monsieur André IPERT demande le montant de la trésorerie. Il souhaite également connaître l'avancement des négociations avec la SMACL et si la Commune peut s'attendre à une conclusion favorable.

Madame Stella COSTA, Directrice Générale des Services, dit que le montant de la trésorerie est de 316 000 €.

Monsieur le Maire informe qu'il a envoyé un mail à la Directrice des indemnisations de la SMACL concernant son interrogation sur le montant octroyé à la Commune, et a ainsi listé de nombreuses raisons pour lesquelles la Commune peut prétendre à obtenir une indemnisation plus importante. Il espère pouvoir obtenir une réponse avant la fin de l'année. Monsieur le Maire conclu qu'à partir du 1^{er} janvier 2024 la Commune ne sera plus assurée pour les accidents de travail. L'assurance a doublé ses cotisations et au vu du nombre d'accidents de travail, la Commune fait le choix de gérer cela sur ses fonds propres.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Sébastien OLHARAN Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 21h42.

stien OLHARAN

06540 Maire de Breil-sur-Roya

Mancieur le Niere informat qu'il a envoyé un proil à la Blecchica des indicantations de la Whall concernant son interception au la montant extroyé à la Commune, et a rimi fin à de nombrousse massess pour lesquelles, la Commune pour protected de la commune, et a rimi fin à de nombrousse sont lesquelles pour protected de la commune de la portecte de la commune de la portecte de la maier aux la Maire condu qu'il partir de janvier aux la Maire condu qu'il partir de janvier aux la Commune de la collecte pour les accidents de univail. L'assurance a double ses toticalisations et au vi du nombre d'accidents de navail, la Commune fait le choix de gérer cola su ser la cole. Economes.

Efondersda jaar étent épuisé, Monsteur Sébestien OLHARNE Mâire, remercie l'assemblée et doture. Is séance à albja.

